



ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

6 avril

En 1792, en France, loi supprimant diverses Congrégations religieuses. Trois jours après, la Mère Deleau, Supérieure Générale, envoie une circulaire à toutes les Soeurs :

"Je dois vous prévenir que le Vendredi-Saint, 6 de ce mois, l'Assemblée Nationale a décrété la suppression de toutes les Corporations religieuses et ecclésiastiques ainsi que de leurs costumes. Bien que nous ne soyons pas expressément nommées, nous y sommes comprises. Adorons en esprit de soumission chrétienne les jugements de Dieu et respectons les ordres de cette Providence qui veille sur nous. En attendant je vous recommande expressément :

1 ° de ne pas abandonner le service des Pauvres si vous n'y êtes pas forcées ;

2 ° de demander à MM. les Administrateurs la dépense du premier habit si on exige que vous quittiez tout de suite notre costume après la sanction du roi. C'est une loi purement civile, il faut y obéir ; mais habillez-vous modestement comme il convient à des filles chrétiennes. En un mot pour continuer le Service des Pauvres, prêtez-vous à tout ce que, honnêtement, on pourra exiger de vous dans les circonstances présentes, pourvu qu'il n'y ait rien contre la conscience et contre la religion. Surtout, mes Filles, ne vous découragez point. ne vous laissez point abattre, redoublez de Foi, de confiance, de prières. C'est ce qui nous reste à faire ! Je compte que vous n'oublierez point nos besoins multipliés. Croyez-moi dans les sentiments affectueux et bien sincères avec lesquels je suis et serai toujours, votre très humble servante, Marie Antoinette Deleau. (R)

En 1830, à Paris, Mgr de Quélen adresse à ses diocésains un mandement réglant le *cérémonial de la translation* des reliques de saint Vincent. C'est aussi à cette même date que s'achèvent les travaux de la Commission d'enquête instituée par l'archevêque. Les interrogatoires étant terminés, la caisse transportée le 30 mars de la rue du Bac aux salons de l'Archevêché, est enfin ouverte. Sous diverses enveloppes de toiles dûment scellées, on découvre une attestation, en date du 10 février 1820, signée par M. Boujard, Vicaire général de la Mission ; puis, sur un coussin de brocard d'or, le squelette replié apparaît. Les ecclésiastiques présents examinent les autres procès-verbaux contenus dans la caisse, et les médecins procèdent à la vérification des reliques¹.

En 1846, Naissance à *Tierra-Amarilla* d'une des premières Soeurs chiliennes. Soeur Pinto, remarquable par son amour des Pauvres. (R)

En 1920, dans la chapelle de la rue du Bac, le cardinal Amette préside une nouvelle ouverture du *caveau de Louise de Marillac*, en vue de la béatification toute proche. Cette fois, les chirurgiens arrangent soigneusement le squelette : c'est lui qui, recouvert de vêtements de soie et complété par un masque et des mains de cire, sera, à partir du 22 juin de cette année, exposé à la vénération des fidèles, sous l'autel dédié à la bienheureuse Louise de Marillac².

En 1921, à Vilna, en Pologne, à la demande de l'évêque du lieu, les confrères, en la personne de M. *Constantin Witaszek*, reprennent possession de la belle église Saint-Sauveur. Les missionnaires s'étaient installés à Vilna dès 1686 et y avaient fait un bien immense. En 1795, leur maison devint la Maison Centrale d'une nouvelle province dont l'existence était rendue nécessaire par l'occupation russe. Les maisons de Lithuanie, de Volhynie, de Podolie, de Ruthénie-Blanche, de Courlande et de Livonie en dépendaient. Mais, en 1842, le gouvernement russe ferma les établissements religieux et parla même de détruire l'église Saint-Sauveur de Vilna : c'est sa beauté qui sauva l'édifice, et trois missionnaires assimilés au clergé diocésain en assurèrent le service jusqu'en 1898, où l'église et la paroisse furent confiés aux prêtres séculiers. En ce 5 avril 1921, la maison de Vilna renaît. Cinq Prêtres et deux Frères vont y reprendre les oeuvres vincentiennes³. Elles traverseront le dur martyre de la guerre et de l'occupation qui semblent être décidément le destin de la brave Pologne, et maintiendront à Vilna, devenue Wilno, la présence de saint Vincent de Paul⁴.

1) Vandamme. *Le corps de saint Vincent de Paul*, pp. 91 et 102 sq.

2) *Annales*, t. 99, p. 478.

3) *Annales*, t. 87, pp. 248-291.

4) *Catalogue C.M.* .. 1956.

